

Madame, Monsieur,

Suite aux mesures prises par le gouvernement relatives à la crise sanitaire, nous avons dû changer notre façon de procéder pour l'inscription de votre enfant pour la rentrée 2022. Tous les rendez-vous d'inscription sont annulés et remplacés par la procédure suivante :

- Vous devez remplir le document « dossier d'inscription » et le retourner au lycée Notre Dame avec les documents suivants :
 - copie des bulletins de notes 2021-2022 et 2020-2021,
 - une photo d'identité,
 - le cas échéant les documents demandés dans la rubrique « bourses » et « élèves à besoins éducatifs particuliers »
 - parents séparés : le jugement de divorce ou tout document attestant de la séparation ainsi qu'un document signé des 2 parents attestant de leur accord quant à l'inscription de votre enfant dans un établissement privé (sans ce document l'inscription de votre enfant ne sera que provisoire).
 - Un chèque de 15 € pour les frais de dossier.
- Dès réception de ce dossier [complet](#), nous l'examinerons et, selon les éléments collectés :
 - Nous vous recontacterons pour plus d'informations et un éventuel rendez-vous téléphonique,
 - Ou nous vous ferons parvenir directement la confirmation d'inscription de votre enfant au lycée Notre Dame.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Prenez soin de vous et à très bientôt !

Jean-Philippe GRANDPIERRON
Chef d'Etablissement



TARIFS 2022-2023

Infos : Karine GRIERE – comptabilite@lpnotredamedon.org

Le lycée propose plusieurs modes de règlement :

- Le prélèvement automatique mensuel,
- Le règlement à réception de la facture trimestrielle par chèque ou espèces.

Ce tarif est forfaitaire et tient compte des périodes de stages des élèves.

- ↳ FRAIS DE SCOLARITE : La contribution des familles est de 220 € par trimestre.
- ↳ REPAS pour les DEMI-PENSIONNAIRES : Prix du repas: 5.90 €
- ↳ REPAS pour les EXTERNES : Occasionnellement, un élève externe peut déjeuner au lycée. Prix du repas : 6.10 €.
- ↳ INTERNAT (à l'ISSAT de Redon) : 890 € par trimestre. Pour les internes, les 3 repas de la journée sont pris en compte dans la facture trimestrielle.

LES AIDES FINANCIERES

infos : Emmanuelle PEREZ - secretariat.ndredon@gmail.com

L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est versée directement par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) sous conditions de ressources.

Les bourses de lycée

Les parents des élèves de troisième de collège sont invités à déposer un dossier de demande de bourse nationale de lycée au collège où l'enfant est scolarisé en 2021-2022. Renseignez-vous auprès de l'administration du collège de votre enfant.

Les [bourses nationales de lycée](#) sont obtenues en fonction de 2 critères : les ressources des familles et le nombre d'enfants à charge.

Vous avez la possibilité d'accéder à un simulateur de bourse sur le site education.gouv.fr.

En fonction de ces données, les bourses se déclinent en 6 échelons, le montant annuel de la bourse varie entre 441 euros pour le premier échelon et 936 euros pour le sixième échelon (données pour l'année scolaire 2021-2022). Les bourses sont versées en 3 fois, à la fin de chaque trimestre. Le montant alloué est déduit de la facture de scolarité trimestrielle.

Bourse au mérite : complément de la bourse de lycée, elle varie en fonction de l'échelon de la bourse, de 402 euros (1^{er} échelon) à 1002 euros (6^{ème} échelon). La bourse au mérite est versée en trois fois en même temps que la bourse de lycée. Pour l'obtenir, il faut que l'élève boursier ait obtenu une mention Bien ou Très Bien à son DNB.

Prime Internat : la prime varie de 327 € (1^{er} échelon) jusqu'à 672 € (6^{ème} échelon) et est versée en 3 fois.

TRANSPORTS

Infos : Edith MONNIER – edith.monnier@lpnotredamedon.org

Pour tout renseignement, adressez-vous à la mairie de votre commune de résidence pour les cars scolaires et à la gare SNCF pour les trains.

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Transports scolaires en Ille et Vilaine & Morbihan, consultez le site :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>